

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : ACTUALISATION
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	--

Étaient présents : 112

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LÉFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 22

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
JUMEAUCOURT Philippe a donné pouvoir à JOREL Thierry
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIÈRE Mickaël
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine

PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

123 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

4 CONTRE :

CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand

6 ABSTENTION :

AUFRECHTER Fabien, GODARD Carole, KERIGNARD Sophie, MELSENS Olivier, NAUTH Cyril, VOILLOT Bérengère

1 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie

EXPOSÉ

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet de déroger au principe d'annualité budgétaire sur lequel repose les finances publiques et de ne pas faire supporter au budget annuel de la collectivité l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En ce sens, elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement.

Elles sont présentées par le Président de l'EPCI et peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) par une délibération distincte. Elles demeurent valables dans les limites définies par le règlement des AP/CP.

Chaque autorisation de programme doit comprendre la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement annuels.

Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondant. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

En décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé deux délibérations relatives pour l'une au règlement relatif aux AP/CP et l'autre à la création de huit autorisations de programme suivantes concernant le budget principal :

1. projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux ;
2. renouvellement urbain ;
3. création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines ;
4. aménagements cyclables ;
5. passerelles : Carrières-sous-Poissy, Poissy, Mantes-la-Jolie et Limay ;
6. transports collectifs en site propre ;
7. renouvellement et gestion du parc automobile ;
8. renouvellement et déploiement des systèmes d'information.

Par délibération du Conseil communautaire du 24 novembre 2022, cinq nouvelles AP ont été créées :

9. Le renouvellement de voirie ;
10. L'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore ;
11. Les ouvrages d'art et les risques géotechniques ;
12. La voirie de développement communal ;
13. Les fonds de concours.

Chacune de ces autorisations de programme fait l'objet d'un chapitre budgétaire de dépenses opération d'équipement votée en section d'investissement.

La présente délibération a pour objet d'actualiser ces autorisations de programme pour tenir compte des crédits prévus au budget primitif 2025 ainsi que de l'avancement des investissements et des besoins nouveaux identifiés.

Il est précisé que les échéanciers des crédits de paiements seront actualisés après le vote du compte administratif 2024 (et du compte de gestion 2024) pour tenir compte de la réalité de l'exécution budgétaire 2024.

1. Projet EOLE – création de neuf pôles d'échanges multimodaux

Les neuf pôles d'échanges multimodaux identifiés dans cette AP sont les suivants :

- Aubergenville ;
- Les Clairières de Verneuil ;
- Epône-Mézières ;
- Les Mureaux ;
- Mantes-la-Jolie ;
- Mantes station ;
- Poissy ;
- Villennes-sur-Seine ;
- Verneuil-sur-Seine / Vernouillet.

Le budget 2025 prévoit des crédits de paiement pour la poursuite des travaux des pôles d'Aubergenville, des Clairières de Verneuil, d'Epône-Mézières et des Mureaux.

L'achèvement des pôles du projet EOLE est programmé pour fin 2027.

Par conséquent, il est proposé de modifier la programmation des CP sur les mêmes montant et durée d'AP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027
Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00 €	14 190 192,39 €	9 759 400,00 €	4 989 600,00 €	26 529 200,00 €	76 924 957,61 €

2. Renouvellement urbain

Sept projets de renouvellement urbain ont été identifiés dans cette AP :

- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt national (PRIN) :
 - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré) ;
 - o Les Mureaux (Cinq quartiers) ;
- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) :
 - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets) ;
 - o Limay (Centre sud) ;
- Dans le cadre des projets soutenus par le Département des Yvelines :
 - o Poissy (Beauregard) ;
 - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs) ;
 - o Vernouillet (Cité du parc).

Cette AP a été votée à hauteur de 109 529 610 € avec des CP prévus sur la période 2022-2031.

Le budget 2025 prévoit des crédits de paiement pour poursuivre les opérations d'aménagements en cours sur les sept projets.

Par conséquent, il est proposé d'actualiser l'échéancier des CP au regard de l'avancement de ces projets sans modifier ni la durée ni le montant de l'AP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement								
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	Prévus 2031
Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00 €	6 657 332,66 €	5 494 422,00 €	4 239 250,00 €	12 124 713,46 €	17 147 650,51 €	17 849 830,51 €	11 777 426,30 €	9 672 244,20 €	24 566 740,36 €

3. Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines

Cette AP porte sur :

- La création de nouveaux réseaux et ouvrages ;
- La réhabilitation de réseaux existants ;
- La protection des systèmes de collecte contre les crues de la Seine.

Le budget 2025 prévoit la création d'une nouvelle opération portant sur la réhabilitation d'ouvrages d'arts relatifs aux eaux pluviales sans augmentation du montant de l'AP global.

Cette AP a été votée à hauteur de 27 054 000 € avec des CP prévus sur la période 2022-2028. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028
Eaux pluviales	Projet	2022	27 054 000,00 €	1 386 871,68 €	2 625 000,00 €	2 934 000,00 €	4 310 000,00 €	4 260 000,00 €	11 538 128,32 €

4. Aménagements cyclables

Cette AP concerne :

- Les opérations du plan vélo 1 (initiées sous le mandat précédent et antérieures au schéma directeur cyclable communautaire) conduites par l'Etablissement Public d'Aménagement de du Mantois Seine Aval (EPAMSA) dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage sur les communes de Flins-sur-Seine, Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Jambville, Brueil-en-Vexin et Conflans-Sainte-Honorine ;
- La mise en œuvre du schéma directeur cyclable communautaire comprenant :
 - o 575 km d'aménagements cyclables dont environ 80 sur le mandat en cours ;
 - o 17 200 places de stationnement vélo dont environ 5 000 sur la durée du mandat en cours.

Le budget 2025 prévoit des crédits pour poursuivre le plan vélo et la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (études et aménagements légers).

Elle a été votée à hauteur de 19 573 746 € avec des CP cadencés sur la période 2022-2027. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027
Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00 €	1 812 148,00 €	3 902 500,00 €	3 507 500,00 €	2 900 000,00 €	7 451 598,00 €

5. Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay

Cette AP intègre les deux projets de passerelles entre Carrières-sous-Poissy et Poissy ainsi qu'entre Mantes-la-Jolie et Limay. L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre les études relatives aux projets.

Elle a été votée à hauteur de 5 835 532 € avec des CP programmés sur la période 2022-2025. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement			
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026
Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00 €	100 305,46 €	600 000,00 €	3 092 000,00 €	2 043 226,54 €

6. Transports collectifs en site propre

Cette AP porte sur l'étude et l'aménagement de trois lignes de bus en Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) :

- Le TCSP du Mantois (Rosny-sur-Seine / Mantes-la-Jolie) ;
- Le TCSP RD 190 (Carrières-sous-Poissy / Triel-sur-Seine) ;
- Le TCSP Mantes Université / Buchelay.

Le budget 2025 prévoit la poursuite des études pour les TCSP du Mantois et de Mantes/Buchelay.

Elle a été votée à hauteur de 74 647 096 € avec des CP répartis sur la période 2022-2027. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement								
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	
Transport en commun en sites propres	Projet	2022	74 647 096,00 €	146 364,97 €	370 000,00 €	90 000,00 €	1 191 972,00 €	17 108 003,00 €	19 183 237,00 €	21 213 835,00 €	15 343 684,03 €	

7. Renouvellement et gestion du parc automobile

Le parc automobile fait l'objet d'une AP portant sur :

- Le renouvellement du parc et l'achat de nouveaux véhicules (dont les véhicules lourds des centres techniques communautaires) ;
- La géolocalisation des véhicules ;
- L'installation de bornes électriques.

Cette AP a été votée à hauteur de 5 565 180 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024.

Les crédits de paiement de l'exercice 2024 sont évalués à un montant total de 2 276 677.77€.

Le programme n'est pas prolongé mais il est proposé d'ajuster les crédits de paiement sur l'exercice 2025 pour procéder au paiement des dernières factures de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Excécution prévisionnelle 2024	CP pour reports 2025
Parc de véhicules	Projet	2022	5 565 180,00 €	958 502,23 €	2 276 677,77 €	2 330 000,00 €

8. Renouvellement et déploiement des systèmes d'information

Cette AP recouvre :

- Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans ;
- L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.) ;
- L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire ;
- L'investissement en progiciels.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 350 655 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024.

Le programme n'est pas prolongé au-delà de 2024. Les engagements de crédits de paiement non soldés feront l'objet d'un report de crédits sur 2025 pour procéder au règlement des dernières factures.

Autorisation de programme				Crédits de paiement	
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024
Système d'information	Projet	2022	8 350 655,00 €	5 718 969,90 €	2 631 685,10 €

9. Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore

Dans le cadre du programme d'investissement relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse tricolore, cette AP intègre :

- Le marché global de performance énergétique (MGPE) d'éclairage public parties G4 (modernisation et création) et G3 (sinistres et vandalismes) ;
- Le MGPE d'éclairage public pour Mantes-la-Jolie parties G4 et G3 ;
- Les enfouissements d'éclairage public.

Cette AP a été votée à hauteur de 46 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2029. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement						
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029
Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore	Projet	2022	46 000 000 €	9 640 696,24 €	10 300 000,00 €	10 250 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 000 000,00 €	109 303,76 €

10. Renouvellement de voirie

Les investissements de renouvellement de voirie ont pour but de prolonger la durée de vie du patrimoine existant (voirie et accessoires) ainsi que d'améliorer le service rendu aux usagers.

Cette AP comprend :

- Les investissements programmés (chaussées, trottoirs) ;
- Les travaux d'urgence ;
- Les aménagements de sécurité et marquage ;
- Le patrimoine arboré ;
- L'acquisition et le renouvellement de matériels.

Cette AP a été votée à hauteur de 54 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2026.

Le plan pluriannuel d'investissement a été revu sur le montant pour être en cohérence avec la réalité des besoins.

Il est donc proposé de réévaluer le montant de l'AP à 75 859 000 € avec l'échéancier de CP actualisé suivant :

Autorisation de programme				Crédits de paiement			
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026
Renouvellement de voirie	Projet	2022	75 859 000,00 €	13 853 384,91 €	19 986 000,00 €	20 000 000,00 €	22 019 615,09 €

11. Ouvrages d'art et risques géotechniques

La Communauté urbaine est compétente pour les ouvrages d'art (60 ouvrages d'art recensés : ponts, passerelles piétonnes et cyclables) et la gestion des risques géotechniques (80 zones de risques géotechniques identifiées : 39 fronts rocheux, 5 mouvements de terrain et 36 carrières).

Cette AP comprend :

- L'entretien et la sécurisation des ouvrages d'art et risques géotechniques ;
- La reconstruction d'ouvrages d'art.

Cette AP a été votée à hauteur de 17 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2026. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement			
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026
Ouvrages d'arts et risques géotechniques	Projet	2022	17 000 000 €	1 438 955,88 €	3 520 000,00 €	4 750 000,00 €	7 291 044,12 €

12. Voirie de développement communal

La voirie de développement communal concerne des projets à l'initiative des communes dont le besoin ou le périmètre d'influence reste au niveau communal ou à portée intra-communautaire et qui répondent à une préoccupation de qualification ou d'attractivité des communes sans s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan ou d'un schéma communautaire.

Cette AP intègre :

- Les investissements programmés (requalifications d'espaces publics, enfouissements de réseaux) ;
- Les projets urbains partenariaux.

Cette AP a été votée à hauteur de 60 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2028. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028
Voirie développement communal	Projet	2022	60 000 000 €	5 007 983,45 €	13 100 000,00 €	18 199 750,00 €	10 590 000,00 €	3 900 000,00 €	9 202 266,55 €

13. Fonds de concours

Le règlement des fonds de concours voté par le Conseil communautaire en mai 2022 porte sur les années 2022 à 2026.

Il prévoit une enveloppe annuelle globale de 1,705 M€ au bénéfice des communes de moins de 5 000 habitants. Si le versement d'un fonds de concours doit intervenir dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la notification dudit fonds, ce délai pourra être prorogé de deux ans sur demande justifiée du bénéficiaire, soit quatre ans au total. Par conséquent, les derniers versements au titre de l'année 2026 pourront intervenir jusqu'en 2030.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 525 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2030. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement							
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030
Fonds de concours	Projet	2022	8 525 000 €	259 786,51 €	2 242 810,00 €	2 245 963,00 €	1 705 000,00 €	1 105 000,00 €	366 440,49 €	300 000,00 €	300 000,00 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'actualisation des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme			Crédits de paiement									
Libellé	Debut	Total	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	Prévus 2031
Projet EOLE - pôles d'échanges multimodaux	2022	132 393 350,00 €	7 340 730,16 €	6 849 462,23 €	9 759 400,00 €	4 989 600,00 €	26 529 200,00 €	76 924 957,61 €				
Renouvellement urbain	2022	109 529 610,00 €	4 017 864,37 €	2 639 468,29 €	5 494 422,00 €	4 239 250,00 €	12 124 713,46 €	17 147 650,51 €	17 849 830,51 €	11 777 426,30 €	9 672 244,20 €	24 566 740,36 €
Eaux pluviales	2022	27 054 000,00 €	520 121,36 €	866 750,32 €	2 625 000,00 €	2 934 000,00 €	4 310 000,00 €	4 260 000,00 €	11 538 128,32 €			
Aménagements cyclables	2022	19 573 746,00 €	385 315,79 €	1 426 832,21 €	3 902 500,00 €	3 507 500,00 €	2 900 000,00 €	7 451 598,00 €				
Passerelles	2022	5 835 532,00 €	65 362,00 €	34 943,46 €	600 000,00 €	3 092 000,00 €	2 043 226,54 €					
Transport en commun en sites propres	2022	74 647 096,00 €	75 204,97 €	71 160,00 €	370 000,00 €	90 000,00 €	1 191 972,00 €	17 108 003,00 €	19 183 237,00 €	21 213 835,00 €	15 343 684,03 €	
Renouvellement et gestion du parc automobile	2022	5 565 180,00 €	36 835,65 €	921 666,58 €	2 276 677,77 € <small>Exécution prévisionnelle</small>	2 330 000 € <small>Reports de CP</small>						
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	2022	8 350 655,00 €	2 630 720,55 €	3 088 249,35 €	2 631 685,10 €							
Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore	2023	46 000 000,00 €		9 640 696,24 €	10 300 000,00 €	10 250 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 000 000,00 €	109 303,76 €		
Renouvellement de voirie	2023	75 859 000,00 €		13 853 384,91 €	19 986 000,00 €	20 000 000,00 €	22 019 615,09 €					
Ouvrages d'art et risques géotechniques	2023	17 000 000,00 €		1 438 955,88 €	3 520 000,00 €	4 750 000,00 €	7 291 044,12 €					
Voie de développement communal	2023	60 000 000,00 €		5 007 983,45 €	13 100 000,00 €	18 199 750,00 €	10 590 000,00 €	3 900 000,00 €	9 202 266,55 €			
Fonds de concours	2023	8 525 000,00 €		259 786,51 €	2 242 810,00 €	2 245 963,00 €	1 705 000,00 €	1 105 000,00 €	366 440,49 €	300 000,00 €	300 000,00 €	

- de préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_06 du 16 décembre 2021 portant adoption d'un règlement de gestion pluriannuelle des investissements de la Communauté urbaine par autorisations de programme/autorizations d'engagement et crédits de paiement,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_07 du 16 décembre 2021 portant création de huit autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2022,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-11-24_18 du 24 novembre 2022 portant création de cinq autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2023,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_10 du 12 octobre 2023 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_20 du 04 avril 2024 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 1 - Affaires générales le 10 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme		Crédits de paiement								
Libellé	Total	Réalisé 2022-2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	Prévus 2031
Projet EOLE - pôles d'échanges multimodaux	132 393 350,00 €	14 190 192,39 €	9 759 400,00 €	4 989 600,00 €	26 529 200,00 €	76 924 957,61 €				
Renouvellement urbain	109 529 610,00 €	6 657 332,66 €	5 494 422,00 €	4 239 250,00 €	12 124 713,46 €	17 147 650,51 €	17 849 830,51 €	11 777 426,30 €	9 672 244,20 €	24 566 740,36 €
Eaux pluviales	27 054 000,00 €	1 386 871,68 €	2 625 000,00 €	2 934 000,00 €	4 310 000,00 €	4 260 000,00 €	11 538 128,32 €			
Aménagements cyclables	19 573 746,00 €	1 812 148,00 €	3 902 500,00 €	3 507 500,00 €	2 900 000,00 €	7 451 598,00 €				
Passerelles	5 835 532,00 €	100 305,46 €	600 000,00 €	3 092 000,00 €	2 043 226,54 €					
Transport en commun en sites propres	74 647 096,00 €	146 364,97 €	370 000,00 €	90 000,00 €	1 191 972,00 €	17 108 003,00 €	19 183 237,00 €	21 213 835,00 €	15 343 684,03 €	
Renouvellement et gestion du parc automobile	5 565 180,00 €	958 502,23 €	2 276 677,77 € Exécution prévisionnelle	2 330 000 € Reports de CP						
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	8 350 655,00 €	5 718 969,90 €	2 631 685,10 €							
Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore	46 000 000,00 €	9 640 696,24 €	10 300 000,00 €	10 250 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 000 000,00 €	109 303,76 €		
Renouvellement de voirie	75 859 000,00 €	13 853 384,91 €	19 986 000,00 €	20 000 000,00 €	22 019 615,09 €					
Ouvrages d'art et risques géotechniques	17 000 000,00 €	1 438 955,88 €	3 520 000,00 €	4 750 000,00 €	7 291 044,12 €					
Voie de développement communal	60 000 000,00 €	5 007 983,45 €	13 100 000,00 €	18 199 750,00 €	10 590 000,00 €	3 900 000,00 €	9 202 266,55 €			
Fonds de concours	8 525 000,00 €	259 786,51 €	2 242 810,00 €	2 245 963,00 €	1 705 000,00 €	1 105 000,00 €	366 440,49 €	300 000,00 €	300 000,00 €	

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le: 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile